

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **13 avril 2021 à 20h00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de vidéoconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- M. Réjean Sauvé
- Mme Aline Nault
- M. Alexandre Zalac
- M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la vidéoconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

48-04-21
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 13 avril 2021 à 20h01.

49-04-21
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021

ADMINISTRATION

4. Adoption d'une politique sur le télétravail
5. Adoption du règlement 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021)
6. Contrat pour l'installation de thermopompes à l'hôtel de ville
7. Contrat pour les travaux d'électricité liés à l'installation de thermopompes à l'hôtel de ville
8. Mise à jour des taux de l'annexe « A » de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges
9. Appui à la municipalité de Saint-Polycarpe dans sa démarche de sensibilisation des motoneigistes au respect des sentiers aménagés et des mesures de sécurité
10. Demande au gouvernement provincial et fédéral de financer et d'accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse aux résidences mal ou non desservies

FINANCES

11. Approbation des comptes payés et à payer
12. Demande d'aide financière – programme particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
13. Demande d'aide financière – programme particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
14. Virement de crédits depuis le surplus accumulé affecté

GESTION DU TERRITOIRE

15. Contrat pour les travaux de fossés sur la rue des Merles
16. Contrat pour la vidange des boues des fosses septiques 2021 et 2022
17. Contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts 2021
18. Contrat pour le nettoyage des rues 2021
19. Contrat pour le fauchage des abords de routes et des sentiers 2021
20. Contrat pour le ramassage des branches 2021
21. Construction d'une résidence unifamiliale isolée – 162 rue du Triton (lot 5 447 088)
22. Construction d'une résidence unifamiliale isolée – 169 rue du Triton (lot 5 447 084)

23. Demande de dérogation mineure – Promenade du Cerf (lot 3 802 461)

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

24. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

50-04-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021 a été remise à chaque membre du conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

51-04-21

Adoption d'une politique sur le télétravail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encadrer l'implantation du télétravail pour ses employés ;

CONSIDÉRANT le projet de politique qui a été travaillé par la direction générale et le comité RH et présenté au conseil ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la politique sur le télétravail telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

52-04-21

Adoption du règlement 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation relative au stationnement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 09 mars 2021 avec présentation du projet de règlement ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement numéro 250-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021) soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

53-04-21

Contrat pour l'installation de thermopompes à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'installation de deux thermopompes murales à l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié les différentes soumissions qui ont été reçues ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Ventilation Air Sol Inc. pour l'installation de deux thermopompes murales au montant de 5,100.00 \$ (taxes en sus), suivant la soumission du 23 mars 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

54-04-21

Contrat pour les travaux d'électricité liés à l'installation de thermopompes à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va procéder à l'installation de deux thermopompes murales à l'hôtel de ville et que des travaux d'électricité sont nécessaires ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Donald Roussin Entrepreneur Électricien Inc. pour réaliser les travaux d'électricité nécessaires au branchement des deux thermopompes murales, pour un montant de 2,000.00 \$ (taxes en sus), suivant la soumission numéro 18 du 26 mars 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

55-04-21

Mise à jour des taux de l'annexe « A » de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1^{er} juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénéralant au-delà des capacités des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour but d'assurer les besoins en renfort et que cette entente est en place depuis 2010 dans la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » fait partie intégrante de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » avait besoin d'être mise à jour pour effectuer un rattrapage des taux d'entraide pour compenser l'écart entre les taux payés aux pompiers par les municipalités/villes versus les taux facturés aux municipalités/villes qui ont demandé de l'entraide ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » avec la mise à jour des taux pour l'année 2021 a été présentée aux directeurs des services de sécurité incendie des municipalités et des villes de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvée à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » prévoit que ces taux seront majorés par la moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels de l'indice IPC Montréal tel que publiés par Statistique Canada et ajustés dans les trente (30) jours de la dernière publication de l'indice de l'année précédente à partir de l'année 2022 ;

IL EST RÉSOLU,

D'ENTÉRINER ET D'APPROUVER la mise à jour des taux pour l'année 2021 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges,

QU'en cas de demande d'assistance d'une ville ne faisant pas partie de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la facturation du service rendu sera établie selon les tarifs indiqués au Règlement décrétant la tarification d'activités, de biens ou de services municipaux numéro 365-2019, tel qu'amendé, de la ville de Rigaud,

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux directeurs généraux des vingt-deux autres municipalités de la MRC pour information.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

56-04-21

Appui à la municipalité de Saint-Polycarpe dans sa démarche de sensibilisation des motoneigistes au respect des sentiers aménagés et des mesures de sécurité

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-03-056 de la municipalité de Saint-Polycarpe pour une sensibilisation des motoneigistes au respect des sentiers aménagés et des mesures de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE le sport de la motoneige est très convoité chaque hiver par plusieurs citoyens et visiteurs de la municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs motoneigistes utilisent les sentiers de la municipalité de Saint-Polycarpe ainsi que plusieurs autres sentiers dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que ce sport soit encadré et réglementé afin que ce loisir continue d'être agréable et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE particulièrement cette année, la municipalité de Saint-Polycarpe a remarqué une plus forte affluence sur les différents sentiers de motoneige ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe désire sensibiliser les utilisateurs des sentiers au respect des sentiers aménagés, de la signalisation et des diverses consignes de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur partage la même vision et a les mêmes préoccupations sur son propre territoire ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la municipalité de Saint-Polycarpe dans sa demande auprès des différents clubs de motoneigistes pour sensibiliser annuellement leurs membres à redoubler de prudence et à ralentir aux abords des municipalités, et dans sa demande aux utilisateurs des différents sentiers de la municipalité de respecter les sentiers aménagés à cet effet et de respecter les différentes règles de sécurité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

57-04-21

Demande au gouvernement provincial et fédéral de financer et d'accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse aux résidences mal ou non desservies

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a effectué un recensement de son territoire qui révèle qu'encore plus de 2 200 résidences sont toujours mal ou non desservies par un service internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de branchement des résidences sont extrêmement onéreux et que ni la MRC ni les municipalités locales n'ont les budgets nécessaires pour ce faire ;

CONSIDÉRANT QUE les télécommunicateurs n'ont aucune obligation de desservir toutes les maisons du territoire malgré les subventions qu'ils reçoivent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le manque évident de compétition dans l'industrie des télécommunications ;

CONSIDÉRANT les difficultés pour les petits télécommunicateurs de réaliser des projets de branchements causés par les délais et les coûts associés à l'accès aux poteaux d'autres télécommunicateurs ;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, l'accès à internet haute vitesse est un impératif sans lequel l'emploi à domicile est impossible et qu'en conséquence, toute reprise économique doit être accompagnée d'un accès universel à internet haute vitesse ;

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER au gouvernement fédéral et au CRTC de tout mettre en œuvre pour accélérer dans la plus grande urgence le branchement à internet haute vitesse et d'accélérer les processus de branchement et d'accès aux poteaux aux moyens et petits télécommunicateurs et de favoriser la compétition dans l'industrie des télécommunications,

DE DEMANDER au gouvernement provincial de financer un maximum de projets d'accès à un internet haute vitesse de qualité pour l'ensemble des citoyens du territoire,

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux députés provinciaux et fédéraux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2021.

58-04-21

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2100034 à C2100043	16 957,68 \$
Paiement AccèsD L2100057 à L2100076	35 864,02 \$
Chèques de salaires nos D2100040 à D2100066	14 886,48 \$
Chèque de salaire no P2100001	995,58 \$
GRAND TOTAL	<u>68 703,76 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

59-04-21

Demande d'aide financière – programme particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

IL EST RÉSOLU,

DE FAIRE une demande d'aide financière de 65 000 \$ dans le cadre du PPA-ES.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

60-04-21

Demande d'aide financière – programme particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

IL EST RÉSOLU,

DE FAIRE une demande d'aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du PPA-CE.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

61-04-21

Virement de crédits depuis le surplus accumulé affecté

CONSIDÉRANT QU'il y a 20 000 \$ dans le surplus accumulé affecté qui sont réservés pour les frais juridiques ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au virement de crédit suivant :

- 20 000 \$ sont transférés du poste budgétaire 59-131-10 (surplus accumulé affecté) vers le poste budgétaire 03-510-10 (surplus accumulé affecté).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

62-04-21

Contrat pour les travaux de fossés sur la rue des Merles

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires pour améliorer le drainage sur la rue des Merles ;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire qui a été préparé par l'entreprise Excavation G. Lalonde Inc. pour un montant de 63 000 \$;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Excavation G. Lalonde Inc. pour réaliser les travaux nécessaires pour améliorer le drainage sur la rue des Merles suivant l'estimé budgétaire qui a été présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

63-04-21

Contrat pour la vidange des boues des fosses septiques 2021 et 2022

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation qui a été réalisé ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Entreprise	Prix par fosse vidangée (taxes en sus)
Sanivac	205,00 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	190,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Services de Rebutis Soulanges Inc. a présenté la plus basse soumission et qu'elle est conforme ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour la vidange des boues des fosses septiques pour les années 2021 et 2022 à l'entreprise Services de Rebutis Soulanges Inc. suivant la soumission présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	

Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

64-04-21

Contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts 2021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation qui a été réalisé ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Entreprise	Prix par tonte (taxes en sus)
Entretien Greenland	824,00 \$
Les Entretien Oasis	625,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Entretien Oasis a présenté la plus basse soumission et qu'elle est conforme ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts pour l'année 2021 à l'entreprise Les Entretien Oasis suivant la soumission présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

65-04-21

Contrat pour le nettoyage des rues 2021

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage des rues de l'année 2021 à l'entreprise Balaye Pro Inc., au tarif de 106,00 \$ de l'heure (taxes en sus), ce montant incluant le transport.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

66-04-21

Contrat pour le fauchage des abords de routes et des sentiers 2021

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour le fauchage des abords de routes et des sentiers de l'année 2021 aux Entreprises Agroplus Inc., pour un montant de 6 000 \$ (taxes en sus) pour les deux coupes requises.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

67-04-21

Contrat pour le ramassage des branches 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir aux citoyens un service de ramassage de branches au domicile en 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat pour le ramassage et le déchiquetage des branches à l'entreprise Service d'arbre spécialisé enr., au tarif de 175 \$ de l'heure (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

68-04-21

Construction d'une résidence unifamiliale isolée – 162 rue du Triton (lot 5 447 088)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du règlement sur les PIIA prévoit que les travaux de construction pour une nouvelle résidence dans la zone RC-7 sont assujettis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déjà déposé le 17 février 2021 une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence sur le lot 5 447 088 situé en zone RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE, sur les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil a demandé au requérant de soumettre un nouveau plan avec des modifications au niveau du revêtement extérieur et des éléments architecturaux lors de la séance ordinaire du 09 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le 17 mars 2021 de nouveaux choix de revêtements extérieurs présentant plus d'éléments architecturaux au niveau des couleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du vinyle comme matériau de revêtement extérieur a été remplacé par du bois d'ingénierie pour donner une structure plus solide ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'insertion de pierre au niveau des façades de l'habitation pour une présentation extérieure plus relevée ne peut être réalisé pour des raisons financières ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU du 17 mars 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 162 rue du Triton (lot 5 447 088) selon les plans fournis, en acceptant l'option 2 proposée par le demandeur pour le choix du revêtement extérieur, ainsi que les autres éléments architecturaux qui ont été proposés pour permettre de répondre aux critères visant à créer un ensemble harmonieux et de mettre en valeur le paysage naturel.

Madame la mairesse demande à M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et président du CCU, s'il souhaite apporter d'autres précisions. M. Sauvé n'a rien à ajouter.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

69-04-21

Construction d'une résidence unifamiliale isolée – 169 rue du Triton (lot 5 447 084)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du règlement sur les PIIA prévoit que les travaux de construction pour une nouvelle résidence dans la zone RC-7 sont assujettis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le 17 mars 2021 une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence sur le lot 5 447 084 situé en zone RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence extérieure de l'habitation proposée respecte les objectifs et critères du PIIA applicables au niveau de l'architecture dans le secteur RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA au niveau de l'implantation de l'habitation dans le secteur RC-7 sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de l'habitation proposées sont conformes aux réglementations qui l'encadrent au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de déboisement respecte le règlement de contrôle intérimaire sur le Mont Rigaud (1 000 m² de superficie de déboisement maximale permise par lot) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 169 rue du Triton (lot 5 447 084) selon les plans fournis.

Madame la mairesse demande à M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et président du CCU, s'il souhaite apporter d'autres précisions. M. Sauvé n'a rien à ajouter.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

70-04-21

Demande de dérogation mineure – Promenade du Cerf (lot 3 802 461)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement du Québec interdit toute construction ou aménagement dans la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'article 802 - Protection en bordure des cours d'eau du Règlement de zonage de la Municipalité est de protéger l'environnement ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure qui a été déposée pour permettre la construction d'une résidence dans la bande riveraine sur le lot 3 802 461 et le plan d'implantation soumis ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du puits et de la fosse septique ainsi que la construction éventuelle d'un garage ou d'une piscine seraient impossibles avec un tel empiètement profond dans la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE la nature sérieuse des préjudices subis par le requérant ne peut être justifiable devant les nombreuses possibilités qui s'offrent à lui pour une implantation qui respecterait entièrement les normes réglementaires existantes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

DE NE PAS APPROUVER la demande de dérogation mineure pour permettre l'empiètement de l'habitation unifamiliale dans la bande riveraine tel que présenté,

DE DEMANDER au requérant de produire un nouveau plan d'implantation qui respecterait les règlements et les normes avant une évaluation de conformité au niveau du PIIA,

DE NE PAS REMBOURSER au requérant les frais d'étude de sa demande de dérogation mineure qui s'élèvent à 500 \$, conformément au règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8.

Madame la mairesse demande à M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et président du CCU, s'il souhaite apporter d'autres précisions. M. Sauvé explique que cette demande de

dérogation mineure n'a pas été approuvée par le CCU car sinon plus de la moitié de la résidence aurait été dans la bande riveraine. Il y aurait aussi eu un déboisement dans la bande riveraine.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

La directrice générale informe le conseil de la réception d'un chèque de 236 \$ correspondant à la ristourne de la MMQ pour l'année 2020.

POINTS D'INFORMATION

Madame la directrice générale informe que le ramassage des feuilles se fera le 30 avril, et le ramassage des branches dans la semaine du 31 mai. Elle précise qu'une communication sera envoyée à ce sujet aux citoyens dans la semaine.

Madame la mairesse encourage les citoyens à participer aux activités organisées par *TSR en action*, notamment la création du jardin communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

71-04-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h29.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h29.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse